

ANNEXE 1 - INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE OU PETITIONNAIRE

(Pièce confidentielle non publiée sur site internet ; jointe à côté du dossier CERFA)

ANNEXE 3 - PLAN DE SITUATION DU PROJET

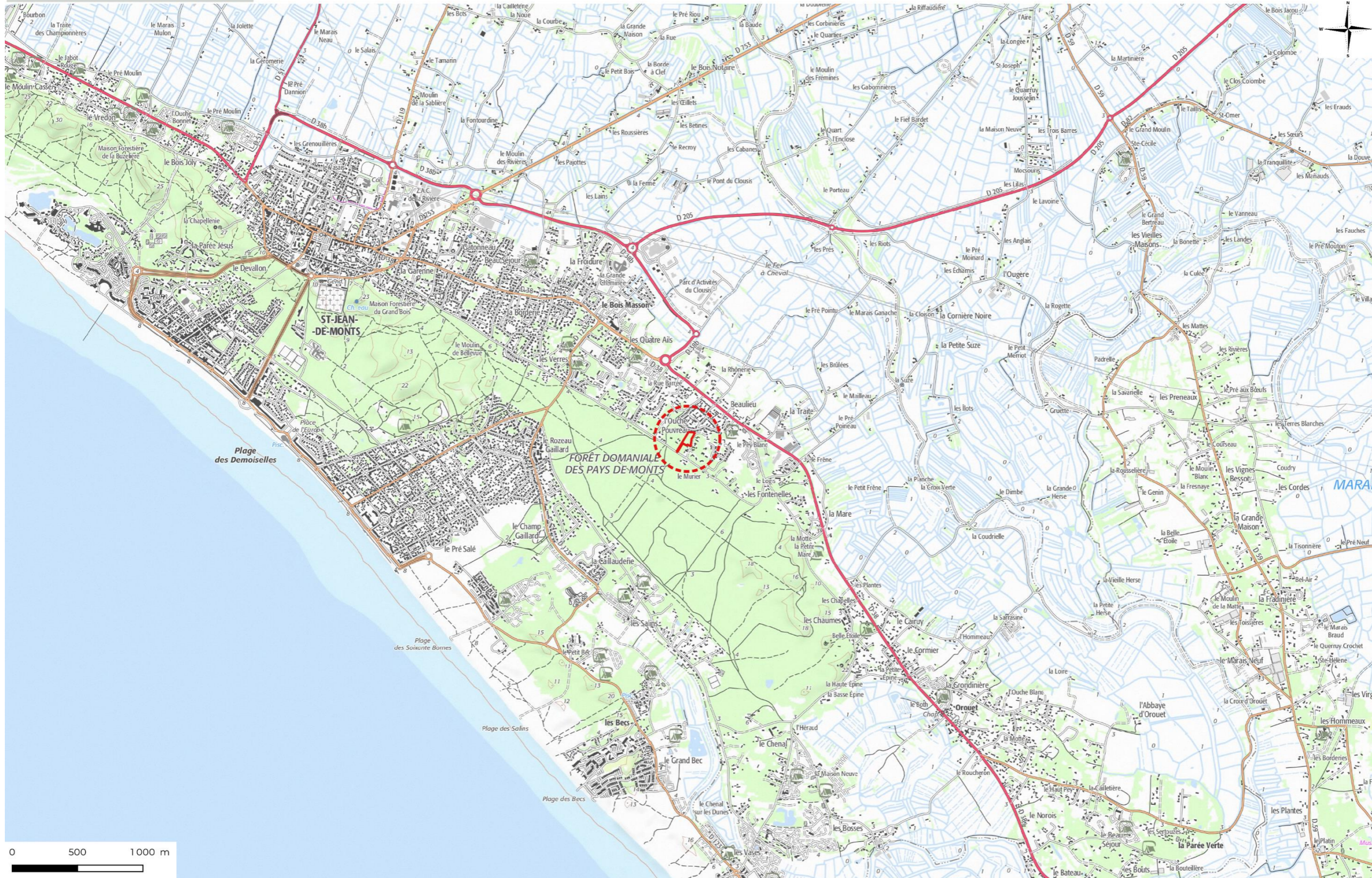
Projet de création d'un lotissement
Commune de St-Jean-de-Monts (85)

Légende
Périmètre projet

Réalisation : **OCE**
OCE - 06/2023
INGÉNIEUR DE L'AMÉNAGEMENT
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Carte : Localisation du projet
(1/25000)

Source :
SCAN Express Classique 25



Références de la parcelle 000 BP 256

Référence cadastrale de la parcelle

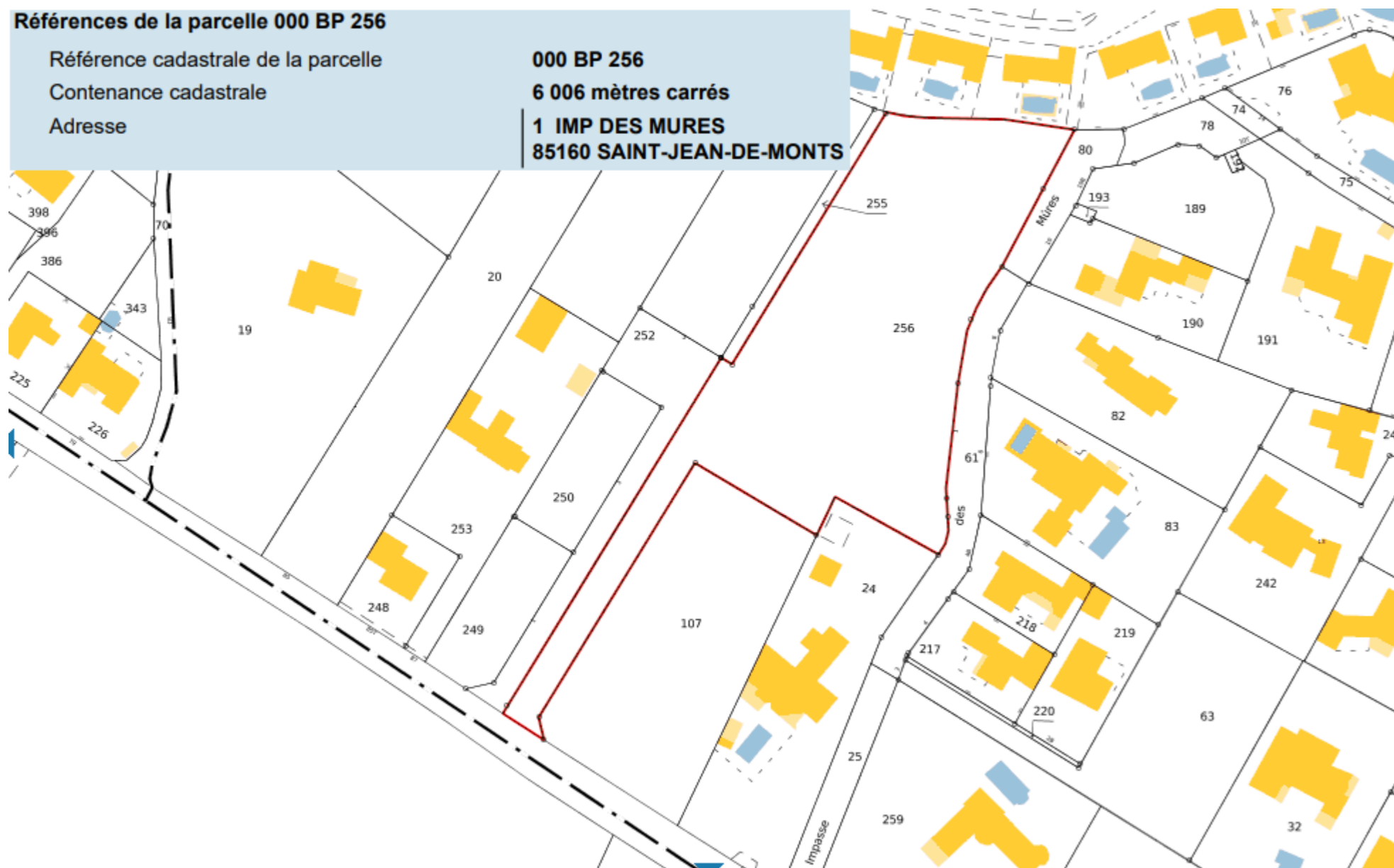
000 BP 256

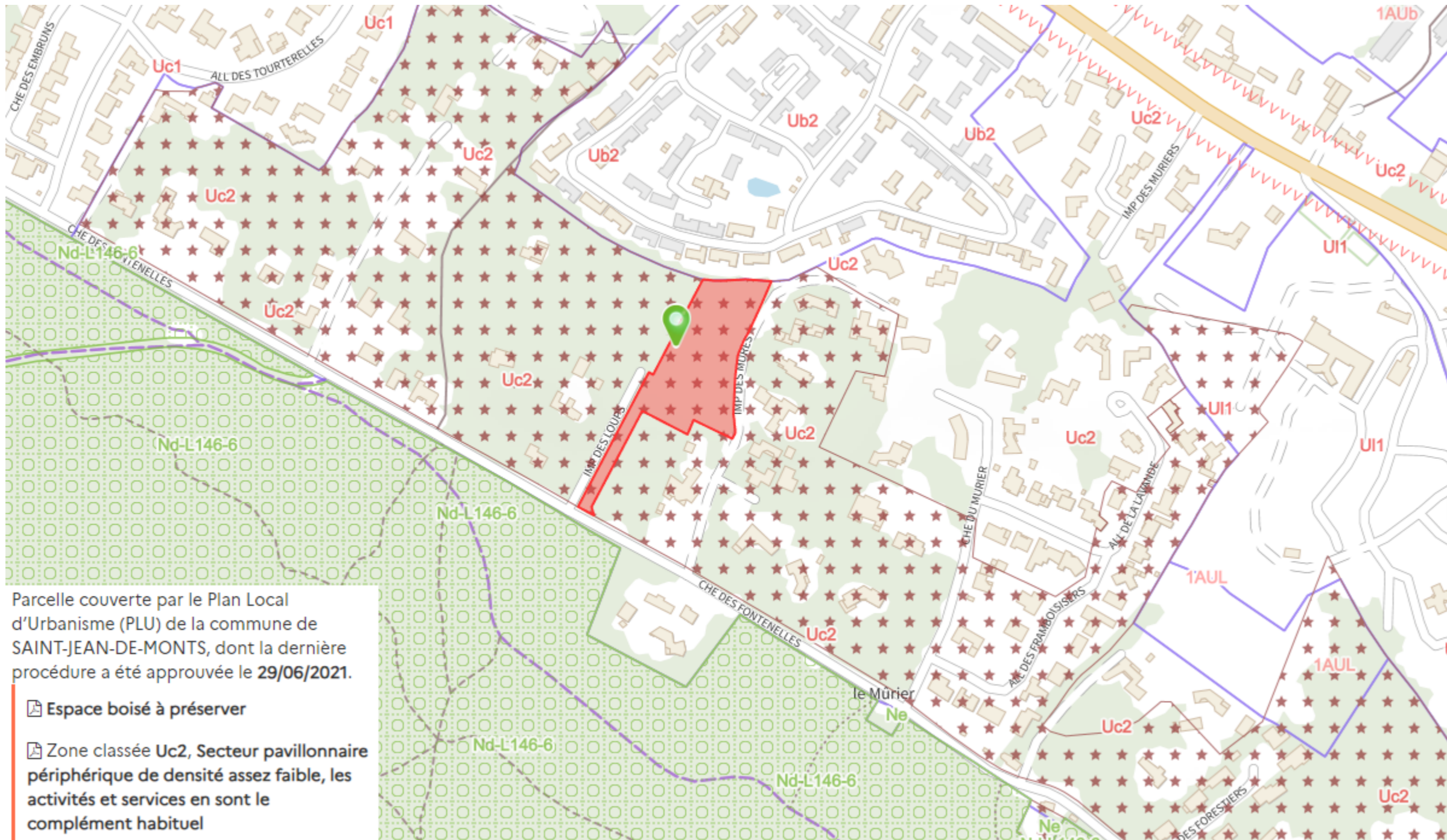
Contenance cadastrale

6 006 mètres carrés

Adresse

**1 IMP DES MURES
85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS**





ANNEXE 4 - PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES

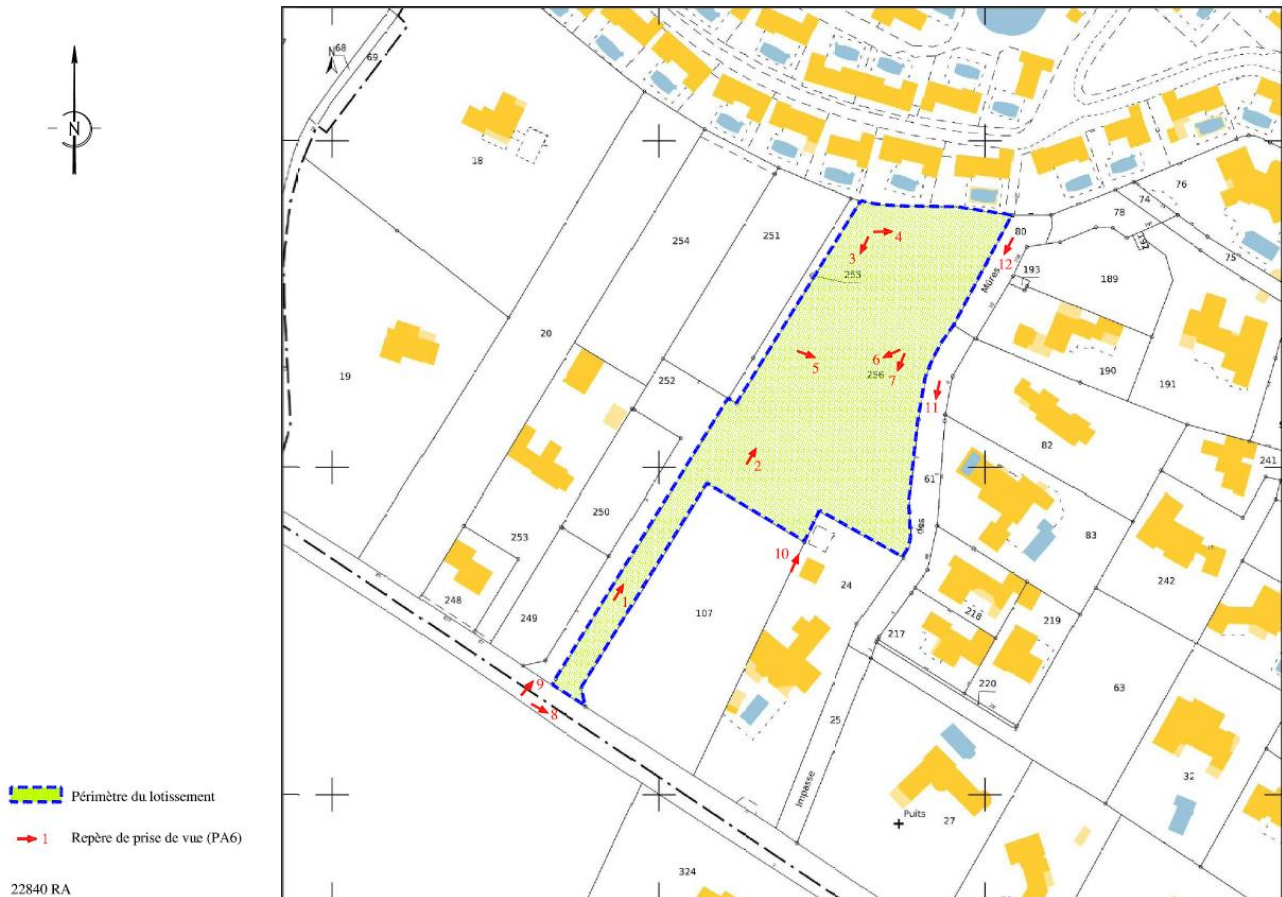


Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Photo 5



Photo 6



Photo 7



Photo 8



Photo 9



Photo 10



Photo 11














Photo 12

ANNEXE 5 - PLAN DU PROJET (SOURCE : CABINET CESBRON - 27/07/2023)

Superficie cessible (lots 1 à 5) :	5245 m ²
Superficie transfo. EDF (lot 8) :	26 m ²
Superficie voirie (lot 6) :	474 m ²
Superficie Aire OM (Lot 9)	5 m ²
Superficie Espace Vert (Lot 7)	25 m ²
<hr/>	
Superficie totale :	5 775 m ²

LEGENDE

-  Périimètre du lotissement
-  Zone non aedificandi (déboisement interdit)
-  Zone de collecte des ordures ménagères
-  ^{5.40} Cotes TN avant travaux
-  Arbres conservés
-  Arbres à supprimer par le lotisseur (38 unités)
-  Arbres à planter par le lotisseur (38 unités)
(position indicative - essences locales)
-  Zone aménagée par le lotisseur
-  Hypothèse d'implantation des constructions
-  Arbres à supprimer par l'acquéreur d'un lot
(selon l'hypothèse d'implantation des constructions)
-  Arbres à planter par l'acquéreur d'un lot
(selon l'hypothèse d'implantation des constructions)

ANNEXE 6 – HISTORIQUE ET OCCUPATION DU SOL AUX ABORDS DU PROJET

En 1950, la zone étudiée était occupée partiellement par des boisements. Les terrains aux alentours n'étaient pas construits, ils étaient occupés par des boisements ou des prairies.



Par la suite, le secteur s'est progressivement urbanisé. Tout d'abord avec des habitations individuelles, logées au cœur des boisements (cf. orthophoto de 2001). Puis sont apparues des structures d'accueil des vacanciers (campings et résidences de vacances) et des lotissements (cf. orthophoto de 2019).

Sur l'emprise même du projet, aucune activité passée n'a été recensée. La zone est restée en libre évolution, d'où la présence aujourd'hui d'un boisement assez fermé.

On note la présence d'une pièce d'eau au sein du Domaine de Vertmarines – Madame Vacances, au Nord du projet. Cette pièce d'eau est déjà visible sur l'orthophoto de 1950.

Projet de création du lotissement "Le Domaine des Fontenelles" à Saint-Jean-de-Monts (85)
Annexes au dossier d'examen au cas par cas

Projet de création d'un lotissement
Commune de St-Jean-de-Monts (85)

Légende

- ▭ Périmètre projet
- ⊙ Zone tampon de 100 m autour du projet

Réalisation : OCE
OCE - 02/2023
INGÉNIEUR EN AMÉNAGEMENT
ET EN CONSTRUCTION

Source :
BD ORTHO® 2001 - 85

Carte : Photographie aérienne du
secteur étudié (2001)



Projet de création d'un lotissement
Commune de St-Jean-de-Monts (85)

Légende

- ▭ Périmètre projet
- ⊙ Zone tampon de 100 m autour du projet

Réalisation : OCE
OCE - 02/2023
INGÉNIEUR EN AMÉNAGEMENT
ET EN CONSTRUCTION

Source :
BD ORTHO HR 2019 - 085

Carte : Photographie aérienne du
secteur étudié (2019)



Projet de création du lotissement "Le Domaine des Fontnelles" à Saint-Jean-de-Monts (85)
Annexes au dossier d'examen au cas par cas

Projet de création d'un lotissement
Commune de Saint-Jean-de-Monts (85)

Légende

-  Périmètre projet
-  Zone tampon de 100 m autour du projet

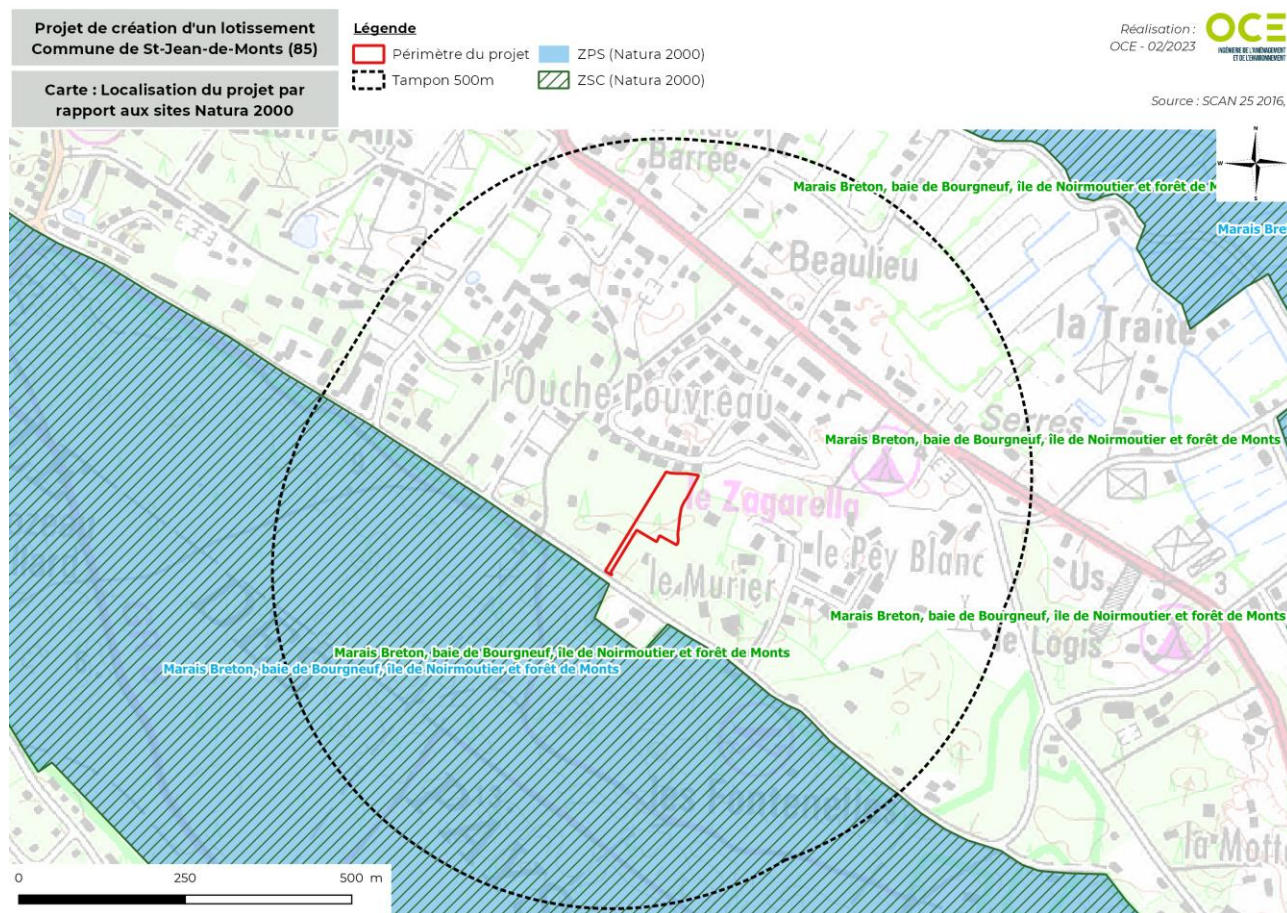
Carte : Photographie aérienne du
secteur étudié (2022)

Réalisation : **OCE**
OCE - 02/2023
INGÉNIEUR DU CADRE DE LA PLANNIFICATION
ET DE L'AMÉNAGEMENT

Source :
ortho-express 2022



ANNEXE 7 - SITUATION DU PROJET VIS-A-VIS DES SITES NATURA 2000 LES PLUS PROCHES



⇒ Le projet est situé en dehors de tout zonage écologique réglementaire.

ANNEXE 8 – DETAILS DE LA PHASE TRAVAUX



GÉOMÈTRE - EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Hugues CESBRON
GÉOMETRE EXPERT D.P.L.G

26, Place A. KASTLER
Parc Tertiaire 4 - Pôle Activ' Océan
85300 CHALLANS

Tel : 02-51-93-41-79
Fax : 02-51-55-04-33

email : accueil@cesbrongeometre.fr



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE COMMUNE DE SAINT JEAN DE MONTS

Lotissement " Le Domaine des Fontenelles "

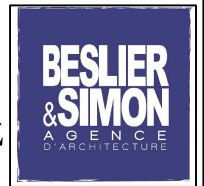
Chemin des Fontenelles - Impasse des Loups
Parcelle BP n°256p

MAITRE D'OUVRAGE :

SARL NC IMMO
30, Route du Chenal
85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS

ARCHITECTE :

BESLIER-SIMON
Agence d'Architecture
Les Salorges - 6, Rue du Gatineau
85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ
02.51.54.47.47



PROGRAMME DES TRAVAUX

PA 8a

**Référence:
22840-PA**

Indice	Date	Modifications / Observations
A	17-10-2022	Pièce pour dépôt du Permis d'Aménager
B	07-07-2023	

I – PRESENTATION

La présente notice a pour objet la description des travaux de VRD nécessaires à la viabilité des 5 parcelles constructibles projetées au Lotissement «Le Domaine des Fontenelles» situé Chemin des Fontenelles avec l'accès sur l'Impasse des Loups à Saint Jean de Monts.

Sont décrit successivement ci-après les travaux de :

- 1°) Préparation du terrain - Terrassements Généraux
- 2°) Disposition des réseaux
- 3°) Voirie
- 4°) Assainissements EU et EP
- 5°) Alimentation en Eau Potable
- 6°) Electrification basse tension
- 7°) Réseaux Télécom / Fibre
- 8°) Eclairage public (sans objet)
- 9°) Signalisation routière
- 10°) Espaces verts
- 11°) Protection incendie

II – DESCRIPTION DES TRAVAUX

1) Préparation du terrain - Terrassement généraux

La terre végétale ou le sable provenant du décapage de la voirie sera étalé sur les parties basses du lotissement (dans les lots sur une bande de 5ml et espaces verts). Les excédents éventuels seront évacués

Les déblais provenant de la mise à niveau de l'assiette de la voirie et de la mise à niveau de la bande de 5ml de largeur dans les lots (pour rattrapage du terrain naturel) seront évacués du lotissement sauf le sable qui sera étalé dans les parties basses du lotissement (lots et espaces verts). Les excédents éventuels seront évacués.

En dehors de la bande de 5ml de largeur située dans les lots le long de la voirie a créé, les lots seront laissés en l'état. L'aménagement des plateformes dans les lots sera laissé a la charge des acquéreurs

Apport de remblais sains pour remblaiement dans les lots si nécessaire.

La mise à la cote après compactage du fond de forme de la voirie respectera les cotes altimétriques portées sur le plan du PA 8b.

2) Disposition des réseaux sous voirie

Tous les réseaux d'alimentation et de branchements seront exécutés en souterrain :

Les réseaux d'assainissements Eaux Usées et Eaux Pluviales seront posés sous chaussée.

Les réseaux d'eau potable, d'électricité, de TELECOM / FIBRE, seront posés sous chaussée. Chaque intervenant devra respecter son implantation.

3) Voirie

Préalablement à la construction de la voirie, les arbres situés dans son emprise seront coupés. Toutes les tranchées nécessaires à la pose des canalisations permettant l'assainissement Eaux Usées et Eaux Pluviales seront exécutées.

La voirie à créer sera raccordée uniformément à la voie existante Impasse des Loups.

Caractéristiques de la voie à construire (cf. : Coupe type chaussée)

Chaussée et parkings

- Géotextile CL4 ou couche anti-contaminante de sable d'épaisseur 10 cm si nécessaire (suivant nature du sol).
- Couche de fondation en GNT A 0/80 d'épaisseur 30 cm après compactage
- 1 essais à la plaque tous les 400m² env (objectif 50 MPa).
- Couche de base en GNT B 0/31,5 d'épaisseur 20 cm après compactage.
- Couche de roulement : tapis d'enrobé à chaud de granulométrie 0/10 d'épaisseur 6 cm, précédé d'une couche d'imprégnation monocouche 10/14.

Si les travaux sont réalisés en 2 phases, une couche de fermeture (mono couche) devra être réalisée avant les travaux de finition et entretenue jusqu'aux travaux de finition.

Zone de collecte des ordures ménagères

- Géotextile CL4 ou couche anti-contaminante de sable d'épaisseur 10cm si nécessaire (suivant nature du sol).
- Dalle en béton armée, épaisseur 0.20m, finition brossée.

Accès parcelle BP 107

L'accès à la parcelle cadastrée BP n°107 sera laissé en l'état par l'aménageur. Le propriétaire de la parcelle BP n°107 fera son affaire des éventuels travaux dans cet accès.

Zone du transformateur

- Terrassement de la plateforme du transformateur au niveau altimétrique du Chemin des Fontennes

Bordures

Pose de parpaings semis pleins, de largeur 20 cm, sur lit de béton, pour les fondations de maintien de voirie ou coulée en place sur une largeur de 20 cm et hauteur 30 cm mini, en béton fibré, dosé à 330kg/m³. Ces fondations de maintien seront en limite de propriété, entièrement sur la partie privative des lots.

Pose pour caniveau centrale de bordures type CC1 coulées sur place en béton dosé à 330kg/m³ ou préfabriquées en béton, posées sur lit de béton.

Pose de bordures préfabriquées en béton type P1 (vue 5cm), posées sur lit de béton, pour délimiter les espaces verts de la voirie (dans la courbe d'entrée du lotissement)

Il n'y aura pas de bordure, là où la voirie sera contiguë à la limite du lotissement

4) Assainissements EU et EP

A – Eaux Usées : (voir plan des travaux)

Un réseau de collecte principal en PVC CR16 Ø160 sera mis en place sous chaussée. Il sera pourvu de regards de visite Ø1000 en PEHD avec cunette préfabriquée à passage direct et tampon fonte type REXEL estampillé « EU ».

Un regard de visite Ø1000 en PEHD, complémentaire, avec cunette préfabriquée à passage directe sera mis en place sur le réseau existant à l'entrée de l'Impasse des Loups

Le réseau gravitaire mis en place aura pour exutoire un regard existant sur le réseau EU de l'Impasse des Loups.

Tous les lots seront raccordés au collecteur par des antennes de branchement en PVC CR16 Ø125, avec terminaison par tabouret de visite, cheminée Ø250, fonte estampillé « EU », cunette à passage direct. Ces tabourets seront sur voirie.

Les antennes des lots seront prolongées jusqu'à 1 mètre à l'intérieur des lots.

Un dossier de récolement, à savoir, plan de récolement référencé en XYZ, test d'étanchéité, passage caméra, sera établi aussitôt le réseau mis en place. Un second rapport caméra sera fourni avant travaux de finitions du lotissement.

B – Eaux Pluviales (voir plan des travaux)

Des massifs drainants seront mis en place sous chaussée pour tamponner les eaux pluviales de la voirie. Ces massifs, dont la longueur et la largeur varieront en fonction du volume à stocker, seront composés d'un drain de diffusion Ø300 dans un massif composé de matériaux 30/60 (indice de vide 30%) avec pose de géotextile pour englober le tout.

Des regards de visite préfabriqués Ø800 en béton avec grilles fontes profil CC1 50x50 et une décantation de 50 cm seront posés sur les drains.

Les eaux pluviales de la voie seront collectées par ces grilles.

Un plan de récolement référencé en XYZ et la fourniture d'un rapport caméra couleur seront effectués dès la mise en place du réseau, un second rapport caméra sera fourni avant travaux de finition.

5) Alimentation en Eau Potable

L'alimentation en eau potable du lotissement sera exécutée selon l'étude effectuée par le concessionnaire du réseau, après avis des services techniques municipaux. Le lotisseur prendra en charge les branchements pour tous les lots du lotissement, y compris la confection des regards de comptage.

Un test pression et une analyse bactériologique seront réalisés sur le réseau d'adduction eau potable, dès réception des travaux.

6) Electrification basse tension

L'alimentation en énergie électrique sera réalisée selon le projet et sous la surveillance des services du SYDEV et ENEDIS. Certains lots devront supporter une servitude pour pose du coffret réseau grand volume.

L'exécution des travaux est prévue en souterrain.

Les branchements individuels seront réalisés sur des coffrets de façade de type S2000 posés sur socle en limite de voirie, entièrement sur la parcelle.

Les travaux précités seront à la charge du lotisseur.

La liaison entre le disjoncteur et le coffret S2000 sera à la charge de l'acquéreur.

En cas de nécessité demandée par ENEDIS, un transformateur sera posé sur le lot 8 prévu à cet effet.

Si un transformateur n'est pas nécessaire le lot 8 deviendra un lot espace vert

7) Réseau Télécom / Fibre

Le lotisseur prendra en charge la construction en souterrain du réseau de desserte du lotissement (TELECOM + FIBRE). Celui-ci sera conforme aux prescriptions imposées par ORANGE.

La distribution sera assurée par des fourreaux aiguillés, des chambres de tirage et des regards de branchement (40x30). Un regard sera installé sur tous les lots, à proximité du coffret Electrique.

Ces travaux seront exécutés par le lotisseur.

8) Eclairage public

Sans objet

9) Signalisation routière

Pose dans fourreau d'un panneau STOP à la sortie du lotissement gamme petite, auto-réfléchissant CL2, support en acier galvanisé 80x40, hauteur respectant la norme PMR en vigueur et embout plastique. Le marquage au sol de la bande stop sera réalisé à l'aide de peinture blanche en résine.

Le marquage au sol des emplacements de parkings sera réalisé à l'aide de peinture blanche en résine.

Si nécessaire, une plaque de dénomination de voirie sera mise en place. Le type, l'emplacement et le support seront indiqués par l'autorité compétente.

10) Espaces verts

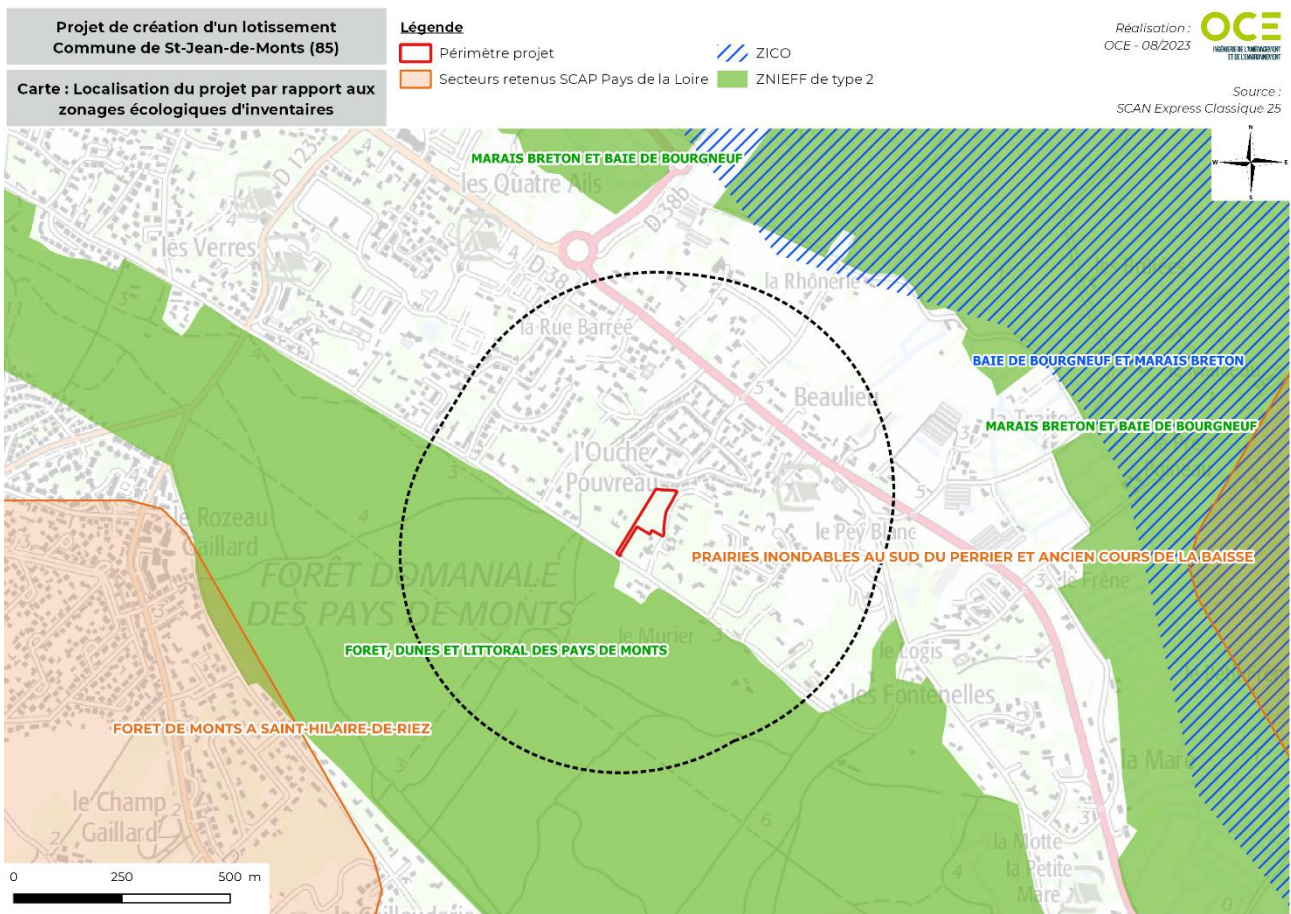
Les arbres existants dans l'emprise de la voirie et dans la bande de 5m (7m pour le lot 5) de largeur seront coupés et évacués.

Un nombre équivalent d'arbre (parmi les essences suivantes : *Arbustus unedo* ; *Pinus pinaster ssp atlantica* ; *Quercus ilex* ; *Quercus pubescens*) sera planté dans les espaces verts du lotissement ou dans les lots ou sur la parcelle BP n°256p.

11) Protection incendie

La protection incendie de l'opération sera assurée par la pose d'un poteau incendie, sur l'accotement du Chemin des Fontnelles, à proximité du transformateur électrique.

ANNEXE 9 – LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX ZONAGES ECOLOGIQUES D'INVENTAIRES



⇒ Le projet est situé en dehors de tout zonage écologique d'inventaire.

ANNEXE 10 – DIAGNOSTIC FAUNE FLORE HABITATS (OCE – JUIN 2023)

1. CAMPAGNE DE TERRAIN & AIRES D'ETUDE

Les résultats de cet état initial sont basés sur deux prospections naturalistes : un passage de jour en avril 2023 et un passage de nuit en mai 2023.

Année	2023	
Structure ayant réalisé les inventaires	OCE	
Mois	Avril	Mai
Date	24/04/2023	15/05/2023
Période	Diurne	Nocturne
T°C (min-max)	11-12	12-13
Recouvrement nuageux (%)	50	
Vent	Faible	Faible
Pluie	Non	Non
Visibilité	Bonne	Bonne
Avifaune	X	X
Amphibiens		X
Mammifères	X	X
Reptiles	X	
Coléoptères saproxylophages	X	
Flore / Habitats	X	

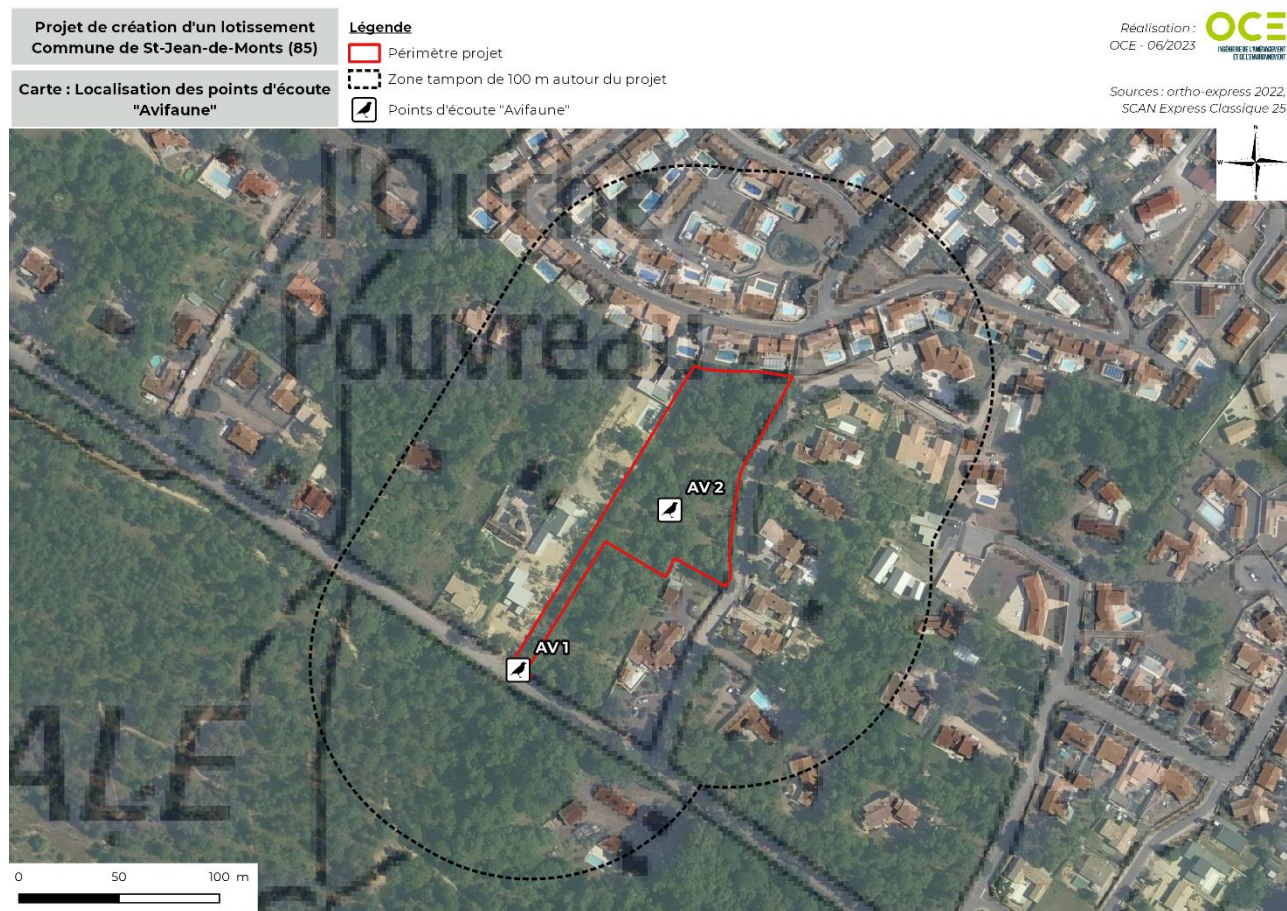
Les relevés faunistiques et floristiques ont été centrés sur l'aire d'étude rapprochée. L'occupation des sols a été réalisée à l'échelle de l'aire d'étude élargie (tampon de 100 m).



2. PROTOCOLES D'INVENTAIRES

2.1. Avifaune

Les oiseaux ont fait l'objet de recherches visuelles et auditives. En effet, le chant est caractéristique de chaque espèce. La zone d'étude a été parcourue à pieds, de manière à inventorier les différents milieux. Le parcours s'effectue lentement, muni de jumelles et d'un appareil photo. Deux points d'arrêts ont été effectués, d'une durée d'environ 15 minutes chacun (cf. carte ci-dessous).



Une attention particulière a été portée lors de la prospection de nuit à l'Engoulevent d'Europe.

Toutes les espèces vues ou entendues seront notées, ainsi que leur comportement, notamment les signes de reproduction (défense d'un territoire, élaboration du nid, nourrissage de jeunes, etc.). Les passages printaniers permettent d'évaluer le statut reproducteur des espèces en présence. Le statut de reproduction de chaque espèce sera apprécié à l'aide des « Codes comportementaux et statuts de reproduction » définis d'après l'EOAC (European Ornithological Atlas Committee).

2.2. Reptiles

Les reptiles ont fait l'objet de recherches actives, à vue, en longeant les habitats favorables : lisières, talus, tas de bois exposés au soleil. La durée de la mission ne nous a pas permis de poser des abris artificiels (plaques à reptiles).

2.3. Amphibiens

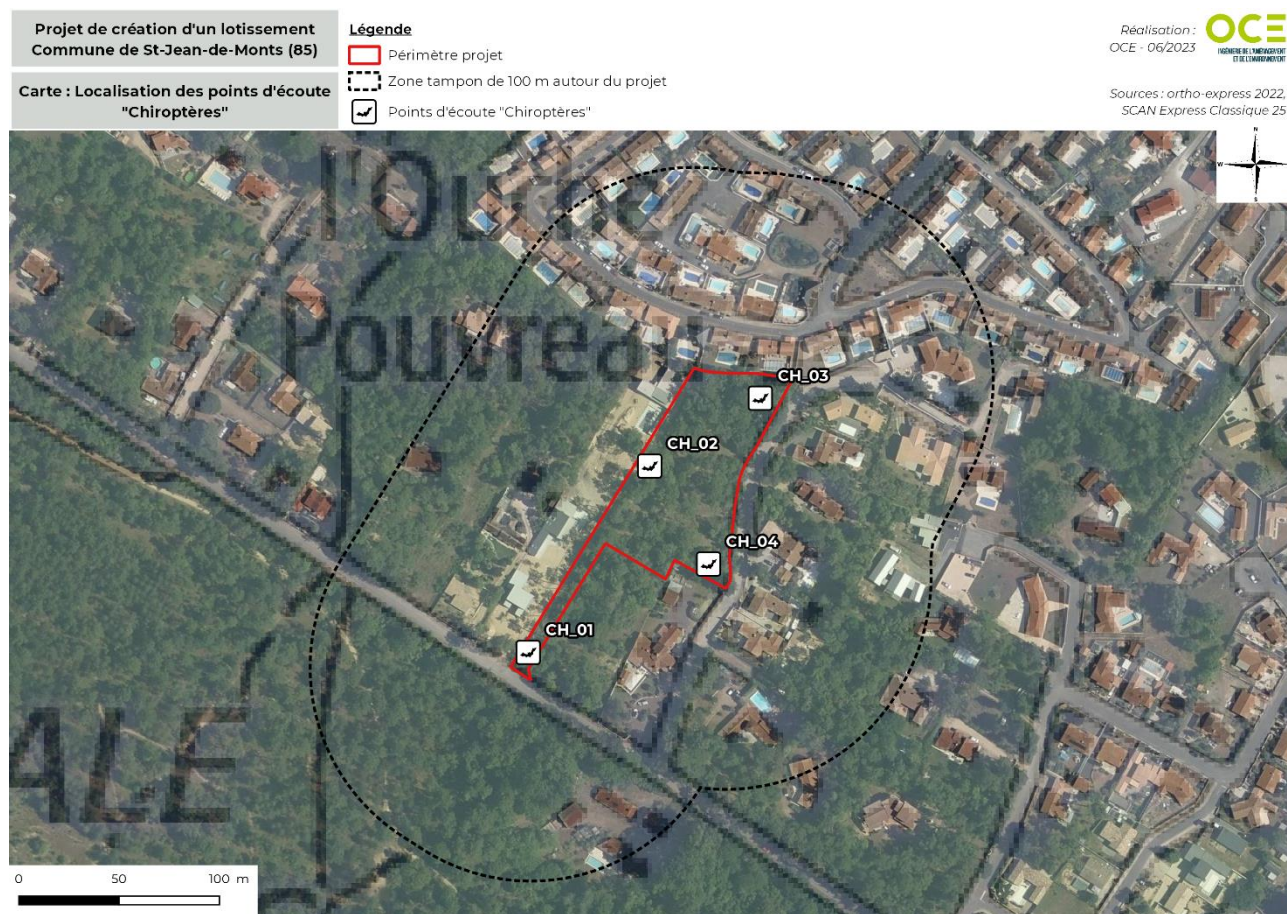
Aucune pièce d'eau n'est présente dans l'emprise du projet. Les amphibiens ont fait l'objet de recherches visuelles et auditives lors du passage de nuit. En effet, les mâles anoues chantent pour séduire les femelles et le chant est caractéristique de chaque espèce.

2.4. Mammifères

L'inventaire des mammifères (hors chiroptères) a consisté à la recherche d'indices de présence (empreintes, crottes, terriers, etc.) et à l'observation directe d'individus.

L'identification des chauves-souris par les ultrasons repose sur l'analyse de leur système d'écholocation. La méthode utilisée sera celle élaborée par Michel BARATAUD, décrite dans son livre : « Ecologie acoustique des Chiroptères d'Europe », ouvrage qui fait office de référence pour l'étude acoustique de ce groupe.

Les chiroptères ont fait l'objet d'un inventaire en début d'été (période de mise-bas). Un protocole dit « actif » a été réalisé. Cela consiste à parcourir la zone d'étude à pieds, muni un détecteur d'ultrasons avec expansion de temps (Petterson® D240x) afin de réaliser plusieurs points d'écoute d'une durée de 15 min. Ces points ont été placés de manière à couvrir l'emprise du projet. Les sons captés lors de ses sessions seront enregistrés et stockés sur un enregistreur numérique, pour faire l'objet par la suite d'une analyse plus poussée sur un logiciel spécialisé (Batsound®).



2.5. Coléoptères saproxylophages

Le protocole d'inventaire concernant les coléoptères saproxylophages a consisté à rechercher la présence d'activité sur les arbres âgés ou sénescents : cavités ou galeries sur le tronc, sciure ou crottes aux pieds des arbres. Il s'agit le plus souvent d'indices de présence des individus au stade larvaire. Les indices de présence sur les troncs sont observables toute l'année. Les adultes sont observables en été.

2.6. Flore / Habitats

Des relevés floristiques ont été réalisés sur les différents habitats naturels de la zone d'étude, sous forme de transects. Les habitats seront parcourus à pieds et toutes les espèces végétales observées seront répertoriées. Une attention particulière a été portée aux espèces patrimoniales et invasives. De même, les arbres présentant un intérêt écologique et paysager particulier sont géolocalisés.

La cartographie des habitats naturels est basée sur le référentiel EUNIS.

3. RESULTATS CONCERNANT L'OCCUPATION DES SOLS

Le site du projet est occupé par un boisement assez fermé, ponctué de quelques clairières (cf. carte ci-dessous).



Zone boisée sur l'emprise du projet



Clairière sur l'emprise du projet



Chemin des Fontenelles



Impasse des Loups et constructions récentes



Forêt domaniale des pays de Monts



Forêt domaniale des pays de Monts

4. RESULTATS CONCERNANT LA FLORE A L'ECHELLE DU PROJET

Le site du projet est occupé par un boisement assez fermé, ponctué de quelques clairières. La strate arborée est dominée par le Pin maritime (résineux). La strate arbustive est plus riche en espèces, avec notamment du Chêne vert et des épineux (aubépine, prunellier, ronce). La strate herbacée est diversifiée, avec quelques espèces caractéristiques des milieux sableux (Euphorbe de Portland, Mibore minime, Muscari à grappe, Petite pimprenelle, Saxifrage à trois doigts).

Tableau 1 : Relevé floristique sur l'emprise du projet

Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce hygrophile ?
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore	non
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glanduleux	
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Cerfeuil sauvage	non
<i>Asphodelus albus</i>	Asphodèle blanc	non
<i>Baccharis halimifolia</i>	Séneçon en arbre	
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	non
<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré	non
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	non
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	non
<i>Cotoneaster franchetii</i>	Cotoneaster (horticole)	non
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine monogyne	non
<i>Erigeron canadensis</i>	Vergerette du Canada	
<i>Erodium cicutarium</i>	Bec-de-grue à feuilles de ciguë	non
<i>Eryngium campestre</i>	Panicaut champêtre	non
<i>Euphorbia segetalis subsp. Portlandica</i>	Euphorbe de Portland	non

En rouge :
espèces exotiques
envahissantes

Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce hygrophile ?
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe à robert	non
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	non
<i>Iris foetidissima</i>	Iris fétide	non
<i>Jacobaea vulgaris</i>	Séneçon de Jacob	non
<i>Lathyrus aphaca</i>	Gesse sans feuille	non
<i>Laurus nobilis</i>	Laurier-sauce	
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène vulgaire	non
<i>Mibora minima</i>	Mibore minime	non
<i>Muscari neglectum</i>	Muscari à grappe	non
<i>Myosotis ramosissima</i>	Myosotis très rameux	non
<i>Pinus pinaster</i>	Pin maritime	non
<i>Polygala vulgaris</i>	Polygale commun	non
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle	non
<i>Quercus ilex</i>	Chêne vert	non
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse	non
<i>Rubia peregrina</i>	Garance voyageuse	non
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	non
<i>Sanguisorba minor</i>	Petite pimprenelle	non
<i>Saxifraga tridactylites</i>	Saxifrage à trois doigts	non
<i>Valerianella locusta</i>	Mache	non
<i>Veronica verna</i>	Véronique printanière	non

⇒ **L'habitat correspondant à ce relevé est d'intérêt communautaire** : « 2180 - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale »

CORINE biotope	EUNIS	N2000
16.29 - Dunes boisées	B1.74 - Dunes côtières brunes couvertes naturellement ou quasi naturellement de pins thermophiles	2180 - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (cf. Figure 1)



FICHE C-4		DUNES BOISEES		
		4/3/6		
Nomenclature				
Variante(s) observée(s)	Rapprochement phytosociologique	Correspondance Corine Biotope	Correspondance EUNIS	Surface concernée
Forêt de Chêne vert et Pin maritime	<i>Pino pinastri-Quercetum ilicis</i> (des Abbayes 1954) Géhu 1969	16.29 - Dunes boisées	B1.71 - Coastal brown dunes covered with natural or almost natural coniferous forest, e.g. [<i>Pinus silvestris</i>]	245,5 ha
 Code Natura2000 générique : 2180 - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale Code Natura2000 décliné : 2180-2 - Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert				
4/3/6				
Représentation cartographique				
Carte des « grands types de milieux » : ↻ Dunes				
Carte des « habitats élémentaires » : ↻ Dunes boisées				
Carte des « habitats d'intérêt communautaire » : ↻ Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert (2180-2)				
4/3/6				
Caractéristiques de l'habitat				
Répartition dans le site				
↻ Forêt des pays de Monts entre Saint-Jean-de-Monts et Orouet.				
Conditions stationnelles				
↻ Topographie : arrière-dunes littorales dont le relief peut être assez marqué.				
↻ Substrat : sables organiques à tendance calcaire.				
Structure, physionomie				
↻ Strate arborescente dominée par le Pin maritime. La forêt montre une certaine hétérogénéité avec des secteurs d'arbres peu élevés et assez clairsemés et d'autres plus hauts et denses.				
↻ Strate arbustive est riche en Chêne vert, généralement très clairsemée, pouvant être localement très dense.				
↻ Strate herbacée peu développée.				
↻ Strate bryolichénique parfois très recouvrante.				
Espèces caractéristiques de l'habitat				
↻ <i>Pinus pinaster</i> , <i>Quercus ilex</i> , <i>Ligustrum vulgare</i> , <i>Crataegus monogyna</i> , <i>Euphorbia portlandica</i> , <i>Vincetoxicum hirundinaria</i> , <i>Sanguisorba minor</i> , etc.				
Ecologie				
↻ Forêt développée sur un substrat sableux en climat thermo-atlantique soumise à un déficit hydrique estival marqué.				
Contacts				
Site Natura 2000 FR5200653 - Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts - Cartographie des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire du Marais Breton- Tome I, notice descriptive des habitats et des espèces - BIOTOPE - Février 2011				

Figure 1 : Fiche extraite du DOCOB

Aucune espèce végétale caractéristique de zone humide n'a été relevée.

Quatre espèces végétales exotiques envahissantes sont présentes sur le site : Ailante glanduleux, Sénéçon en arbre, Vergerette du Canada et Laurier-sauce.



Ailante glanduleux



Séneçon en arbre (photo prise hors site)



Laurier-sauce (photo prise hors site)



Vergerette du Canada (photo prise hors site)

Statut	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Reproduction		Période de floraison/fructification													
			RS	RV	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D		
EEE avérées	<i>Baccharis halimifolia</i>	Séneçon en arbre	X	X									X	X	X	X		
EEE avérées	<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante glanduleux	X	X					X	X	X	X	X	X	X	X		
EEE potentielles	<i>Laurus nobilis</i>	Laurier sauce	X	X			X	X	X						X	X		
Espèces exotiques à surveiller	<i>Erigeron canadensis</i>	Vergerette du Canada	X								X	X	X	X	X			

Période de floraison
 Période de fructification

Statuts (2019_Rapport-liste-invasives-Pays-de-la-Loire) :

EEE avérées
 EEE potentielles
 Espèces exotiques à surveiller

5. RESULTATS CONCERNANT LA FAUNE

5.1. Avifaune

13 espèces d'oiseaux ont été identifiées lors des prospections, dont 9 protégées mais non patrimoniales.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Enjeu propre à l'espèce	Obs. avril 2023	Localisation (Projet ; ZE)	Biotopes utilisés	Utilisation du site (Ali ; Vol ; Hiv ; Mig ; Cha ; Nid ; Rep)	Statut de reproduction sur l'emprise du projet
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	Article 3	FAIBLE	X	Projet	Strate arborée	Cha	Possible
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	-	TRES FAIBLE	X	Projet	Strate arborée	Cha	Possible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	TRES FAIBLE	X	Projet	Strate arborée	Cha	Possible
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	Article 3	FAIBLE	X	Projet	Strate arborée	Cha	Possible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Article 3	FAIBLE	X	Projet	Strate arborée	Cha	Possible
<i>Picus viridis</i>	Pic vert, Pivert	Article 3	FAIBLE	X	Projet	Strate arborée	Cha	Possible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	TRES FAIBLE	X	Projet	Strate arborée	Cha	Possible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	TRES FAIBLE	X	Projet	Strate arborée	Cha	Possible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Article 3	FAIBLE	X	Projet	Strate arborée	Cha	Possible
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Article 3	FAIBLE	X	Projet	Strate arborée	Cha	Possible
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	Article 3	FAIBLE	X	Projet	Strate arborée	Cha	Probable (1 couple)
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Article 3	FAIBLE	X	Projet	Strate arborée	Cha	Possible
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Article 3	FAIBLE	X	Projet	Strate arborée	Cha	Possible

L'Engoulevent d'Europe n'a pas été entendu lors de notre passage nocturne de mai.

5.2. Mammifères (hors chiroptères)

1 espèce de mammifère protégée a été identifiée sur l'emprise du projet : il s'agit de l'Ecureuil roux. Cette espèce utilise le site pour se nourrir (notamment des pommes de pin) et potentiellement pour s'y reproduire. Un nid volumineux a été observé en haut d'un Pin maritime, possiblement celui d'un Ecureuil roux.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Enjeu propre à l'espèce	Obs. avril 2023	Localisation (Projet ; ZE)	Biotopes utilisés	Utilisation du site (Ali ; Hiv ; Dep ; Rep)	Statut de reproduction sur l'emprise du projet
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	Article 2	FAIBLE	X	Projet	Pins	Ali	Probable (nid ?)



Pommes de pin grignotées par l'Ecureuil roux



Nid potentiel d'Ecureuil roux

5.3. Chiroptères

2 espèces de chauve-souris ont été contactées lors de la prospection de nuit : il s'agit de la Pipistrelle commune (espèce d'enjeu modéré) et de la Pipistrelle de Kuhl (espèce d'enjeu faible).

La Pipistrelle commune fréquente tous les types de milieux, même les zones fortement urbanisées. Elle hiberne, de novembre à fin mars, préférentiellement dans des endroits confinés dans les bâtiments non chauffés tels que les greniers, les églises, les fissures des abris sous roche, les lézardes de mur et de rocher, mais aussi dans les tunnels, les bunkers, les fortifications, les cavités d'arbre, et rarement en milieu cavernicole. Bien qu'elle hiberne le plus souvent en solitaire, elle peut se révéler très grégaire et former des grands rassemblements. Pour la mise-bas, elle se regroupe en colonies de 30 à une centaine de femelles, essentiellement dans des gîtes fortement anthropiques comme les maisons, granges, garages. Les jumeaux ne sont pas rares. Le développement des jeunes est rapide et ils sont volants à quatre semaines. Les parades sont observées de mi-juillet à octobre. Pour la chasse, on note une préférence pour les zones humides, les jardins et parcs, puis les milieux forestiers et enfin les milieux agricoles. Peu lucifuge, elle est capable de s'alimenter autour des éclairages. Elle est active dans le premier quart d'heure qui suit le coucher du soleil. Les distances de prospection varient en fonction des milieux mais dépassent rarement quelques kilomètres.

NOM scientifique	NOM vernaculaire	DIRECTIVE HABITAT	Protection nationale	Enjeu propre à l'espèce	Obs. mai 2023	Localisation (Projet ; ZE)	Biotopes utilisés	Utilisation du site (Ali ; Vol ; Hiv ; Mig ; Rep)	Statut de reproduction sur l'emprise du projet
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Annexe IV	Article 2	MODERE	X	Projet	Bois	Ali (plusieurs contacts)	NR
Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl	Annexe IV	Article 2	FAIBLE	X	Projet	Bois	Transit (1 contact)	NR

La Pipistrelle commune utilise le site uniquement pour la chasse. Le niveau d'activité était plutôt bas, avec peu de contacts

5.4. Amphibiens

Lors de la prospection de nuit, un Alyte accoucheur a été entendu juste à côté du site du projet, sur un tas de sable. La reproduction, qui intervient en avril-mai, est très particulière, car chez les Alytes, les œufs, au lieu d'être déposés dans l'eau, sont portés par le mâle jusqu'au moment de l'éclosion.

NOM scientifique	NOM vernaculaire	DIRECTIVE HABITAT	Protection nationale	Enjeu propre à l'espèce	Obs. mai 2023	Localisation (Projet ; ZE)	Biotopes utilisés	Utilisation du site	Statut de reproduction sur l'emprise du projet
Alytes obstetricans	Alyte accoucheur	Annexe IV	Article 2	MODERE	X	ZE	tas de sable	-	Aucun

L'habitat de reproduction le plus proche est la mare située à 130 m au Sud-Ouest, dans la forêt domaniale (cf. carte ci-après : PE 1).



PE 1



PE 1

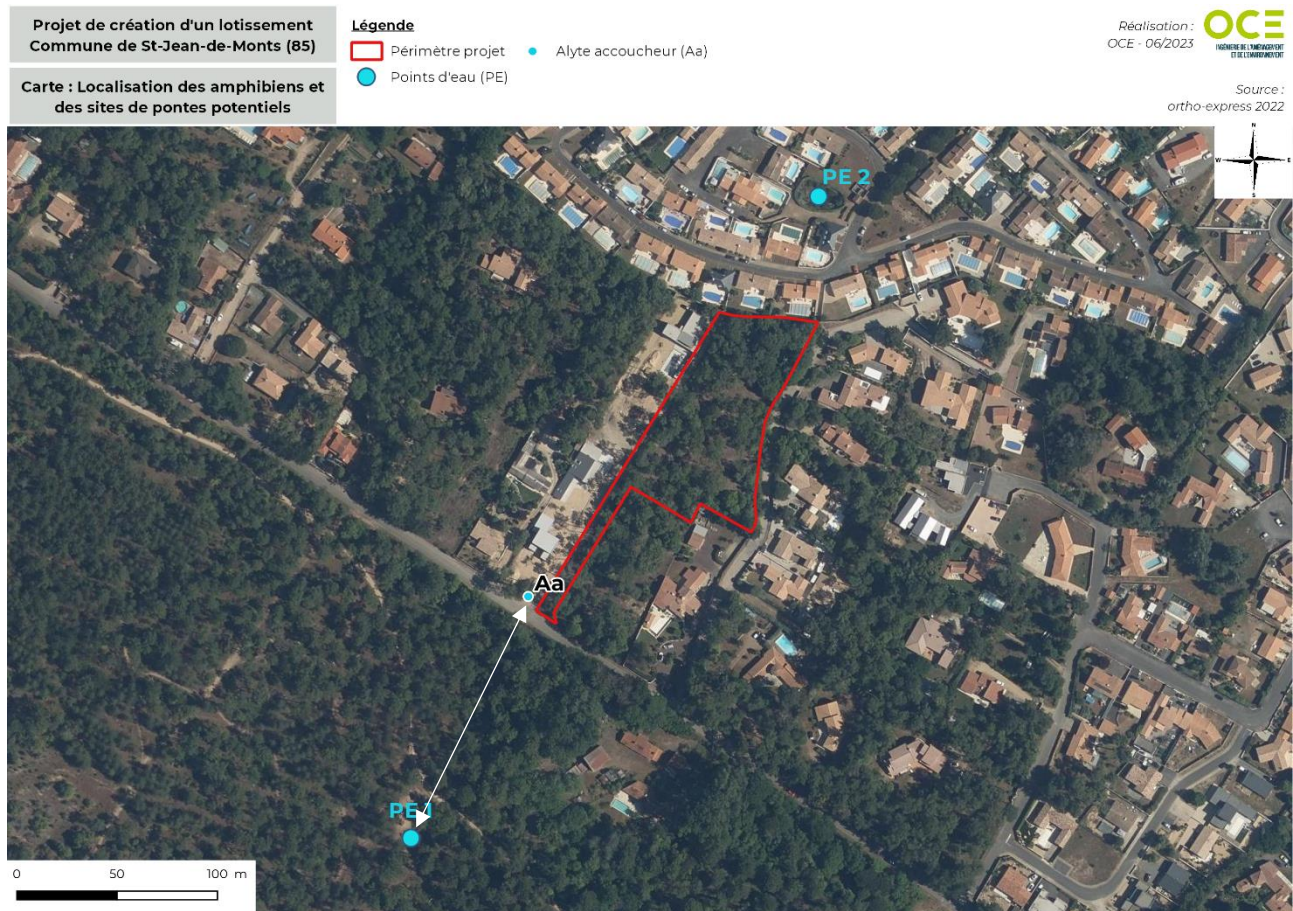


Figure 2 : Localisation des points d'eau les plus proches du site

5.5. Reptiles

Plusieurs individus de Lézard des murailles ont été observés sur l'emprise du projet. Très ubiquiste et commensale de l'homme, cette espèce se rencontre dans une multitude de milieux naturels ou anthropiques depuis le niveau de la mer jusque 2500 m d'altitude, avec cependant une préférence pour les substrats solides des milieux rocailleux et ensoleillés. En période de froid, elle trouve refuge dans toute sorte d'anfractuosités, des trous de vieux murs...

NOM scientifique	NOM vernaculaire	DIRECTIVE HABITAT	Protection nationale	Enjeu propre à l'espèce	Obs. avril 2023	Localisation (Projet ; ZE)	Biotopes utilisés	Utilisation du site (Ali ; Hiv ; Dep ; Rep)	Statut de reproduction sur l'emprise du projet
Podarcis muralis	Lézard des murailles	Annexe IV	Article 2	FAIBLE	X	Projet	souches, tas de bois	Ali ; Rep	Probable (mini. 3 individus)



Lézard des murailles

5.6. Coléoptères saproxylophages

Des traces de galeries ont été observées sur un tronc de résineux. Il ne s'agit pas de Grand capricorne, de Pique prune, de Lucane cerf-volant, ni de Rosalie des Alpes.



6. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

6.1. MÉTHODE DE BIO-EVALUATION

Niveau d'enjeu	Description des habitats et des espèces concernés
MAJEUR	Habitat naturel d'intérêt prioritaire (annexe I de la Directive Habitat), Espèce végétale ou animale en danger critique d'extinction (CR), en danger (EN) selon les listes rouges nationales et/ou locales et/ou espèces très rares nationalement et/ou localement
FORT	Espèce végétale ou animale vulnérable (VU) selon les listes rouges nationales et/ou locales
	Espèce animale ou végétale bénéficiant d'un Plan National d'Action
	Habitat naturel rare et/ou menacé à l'échelle nationale et/ou régional, Habitat naturel ou espèce d'intérêt communautaire menacé,
MODÈRE	Espèce végétale ou animale quasi menacée (NT) selon les listes rouges nationales et/ou locales
	Espèce/Habitat déterminant ZNIEFF
FAIBLE	Espèces protégées mais non patrimoniales
TRES FAIBLE	Espèces non protégées et non patrimoniales

Parmi les espèces observées, seules deux présentent un intérêt patrimonial : Alyte accoucheur et Pipistrelle commune. Les autres espèces observées présentent un enjeu faible ou très faible.

6.2. ESPÈCES D'ENJEU MODÈRE

GROUPE	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive européenne	Protection nationale	Espèces concernées par un PNA	LR N	LR PDL	ZNIEFF PDL	Enjeu propre à l'espèce
Amphibiens	Alytes obstetricans	Alyte accoucheur	DH (IV)	Article 2		LC	NT	X	MODÈRE
Mammifères	Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	DH (IV)	Article 2	X	NT	NT	X	MODÈRE

Parmi les espèces observées, seules deux présentent un intérêt patrimonial :

- Alyte accoucheur (espèce d'enjeu modéré) : observée hors emprise projet
- Pipistrelle commune (espèce d'enjeu modéré) : utilise le site pour la chasse uniquement



Focus sur la Pipistrelle commune

ENJEU MODERE

Application
au projet

Habitat et répartition :

Cette espèce fréquente tous les types de milieux, même les zones fortement urbanisées.



Légende

- Espèce actuellement très rarement inventoriée ou exceptionnellement observée (moins de 5 données)
- Espèce actuellement rare ou assez rare
- Espèce peu commune ou localement commune
- Espèce assez commune à très commune
- Espèce présente mais mal connue
- Espèce disparue ou non retrouvée sur la zone
- Espèce absente, n'ayant jamais été trouvée

Source : Arthur L., Lemaire M., 2015. - Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Méze (Collection Parthénope), Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 2^e éd., 544p.

Caractéristiques des gîtes estivaux et hivernaux :

Elle hiberne, de novembre à fin mars, préférentiellement dans des endroits confinés dans les bâtiments non chauffés tels que les greniers, les églises, les fissures des abris sous roche, les lézardes de mur et de rocher, mais aussi dans les tunnels, les bunkers, les fortifications, les cavités d'arbre, et rarement en milieu cavernicole. Bien qu'elle hiberne le plus souvent en solitaire, elle peut se révéler très grégaire et former des grands rassemblements.

Pour la mise-bas, elle se regroupe en colonies de 30 à une centaine de femelles, essentiellement dans des gîtes fortement anthropiques comme les maisons, granges, garages. Les jumeaux ne sont pas rares. Le développement des jeunes est rapide et ils sont volants à quatre semaines. Les pariades sont observées de mi-juillet à octobre.

Zone de chasse : Pour la chasse, on note une préférence pour les zones humides, les jardins et parcs, puis les milieux forestiers et enfin les milieux agricoles. Peu lucifuge, elle est capable de s'alimenter autour des éclairages. Elle est active dans le premier quart d'heure qui suit le coucher du soleil. Les distances de prospection varient en fonction des milieux mais dépassent rarement quelques kilomètres.

Pressions qui pèsent sur cette espèce :

- Perturbation des gîtes en éléments bâtis (la rénovation des bâtiments publics et privés, les travaux d'isolation et d'entretien, la restauration des toitures, le traitement de charpentes, l'éclairage des façades) ;
- Infrastructures de transport (les risques de collision, la rupture des routes de vol, l'entretien et la rénovation des ponts)

Utilisation du site du projet :

Pour la chasse uniquement

Statut reproducteur sur l'emprise du projet :

Aucun

6.3. ESPECES D'ENJEU FAIBLE

GROUPE	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive européenne	Protection nationale	Espèces concernées par un PNA	LR N	LR PDL	ZNIEFF PDL	Enjeu propre à l'espèce
Oiseaux	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	-	Article 3		LC	LC	-	FAIBLE
Oiseaux	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	-	Article 3		LC	LC	-	FAIBLE
Oiseaux	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	-	Article 3		LC	LC	-	FAIBLE
Oiseaux	<i>Picus viridis</i>	Pic vert, Pivert	-	Article 3		LC	LC	-	FAIBLE
Oiseaux	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	-	Article 3		LC	LC	-	FAIBLE
Oiseaux	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	-	Article 3		LC	LC	-	FAIBLE
Oiseaux	<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	-	Article 3		LC	LC	-	FAIBLE
Oiseaux	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	-	Article 3		LC	LC	-	FAIBLE
Oiseaux	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	-	Article 3		LC	LC	-	FAIBLE
Reptiles	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	DH (IV)	Article 2		LC	LC	-	FAIBLE
Mammifères	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	DH (IV)	Article 2	-	LC	LC	-	FAIBLE
Mammifères	<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	-	Article 2	-	LC	LC	-	FAIBLE

6.4. ESPECES D'ENJEU TRES FAIBLE

GROUPE	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive européenne	Protection nationale	Espèces concernées par un PNA	LR N	LR PDL	ZNIEFF PDL	Enjeu propre à l'espèce
Oiseaux	<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	-	-		LC	LC	-	TRES FAIBLE
Oiseaux	<i>Turdus merula</i>	Merle noir	-	-		LC	LC	-	TRES FAIBLE
Oiseaux	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	-	-		LC	LC	-	TRES FAIBLE
Oiseaux	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	-	-		LC	LC	-	TRES FAIBLE

ANNEXE 11 – EFFETS DU PROJET SUR LE MILIEU NATUREL & MESURES ENVIRONNEMENTALES ASSOCIEES

1. EFFETS DU PROJET SUR LE MILIEU NATUREL

Description des impacts bruts du projet :

ENJEUX	Impacts permanents		Impacts temporaires	
	Impacts directs	Impacts indirects	Impacts directs	Impacts indirects
ZONE HUMIDE	Aucun (pas de ZH sur l'emprise du projet)	Aucun (pas de ZH en bordure du projet)	Aucun (pas de ZH sur l'emprise du projet)	Aucun (pas de ZH en bordure du projet)
FLORE	Pas d'espèce à enjeu sur l'emprise du projet Parcelle en « espace boisé à préserver » (PLU)	Risque de dispersion d'espèces exotiques envahissantes	Aucun (pas d'espèce à enjeu sur l'emprise du projet)	Aucun (pas d'espèce à enjeu sur l'emprise du projet)
NATURA 2000	Projet hors site Natura 2000	Aucun (pas d'impact significatif sur le déplacement des espèces)	Aucun (projet hors site Natura 2000)	Nuisances liées à la phase chantier : bruit, vibrations, poussières
FAUNE	Coupe de sujets arborés impliquant le risque de destruction de nichées d'espèces protégées (oiseaux, écureuil roux)	Aucun (pas d'impact significatif sur le déplacement des espèces)	Nuisances liées à la phase chantier : bruit, vibrations, poussières	Nuisances liées à la phase chantier : bruit, vibrations, poussières
PAYSAGE	Aucun (pas de modification des perceptions paysagères)	Aucun	Aucun	Aucun

2. MESURES ENVIRONNEMENTALES ASSOCIEES

2.1. Mesures d'évitement

ME01 - Le projet s'implante sur un site d'intérêt écologique faible.

Le diagnostic écologique n'a pas permis d'identifier d'enjeu écologique spécifique sur l'emprise du projet.



ME02 - Gestion des eaux usées

Les eaux usées seront collectées vers la station d'épuration communale de St Jean de Monts "les 60 bornes" (réseau d'assainissement collectif). Cette station sera à même de prendre en charge ces effluents. Station conforme en équipement et en performance.

ME03 - Travaux de débroussaillage/déboisement hors période de sensible pour la faune

Les travaux de débroussaillage/déboisement seront effectués entre mi-août et mi-octobre. Cette fenêtre permet d'éviter les périodes sensibles pour l'avifaune et l'écureuil roux.

Enjeu Avifaune + Ecureuil roux	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec
Réalisation travaux défrichage/déboisement												

 Période favorable
 Période proscrite

ME04 - Absence de pollution lumineuse

Le projet ne prévoit pas d'éclairage public.

2.2. Mesures de réduction

MR01 - Réduction de l'artificialisation des sols

L'accès au lotissement se fait par l'impasse des Loups (servitude de passage).

MR02 - Réduction du nombre d'arbres à couper

L'accès au lotissement par l'impasse des Loups permet de conserver la végétation sur la bande étroite de la parcelle. De plus, seuls les arbres présents sur l'emprise de la voirie seront coupés par l'aménageur : cela représente 38 unités.

MR03 - Gestion des espèces exotiques envahissantes « avérées » sur l'emprise du projet

Lors de la phase chantier, l'aménageur prévoit un arrachage des espèces exotiques envahissantes avérées : cela concerne l'Ailante glanduleux et le Sénéçon en arbre.

Programme :

- 1) Repérage des sujets
- 2) Arrachage manuel (port de gants imperméables) des jeunes plants en veillant à extraire l'appareil racinaire / Arrachage et dessouchage mécanique des grands sujets, avant fructification (intervention à prévoir en août)
- 3) Broyage sur place des parties aériennes
- 4) Transport en camions bâchés et incinération en installation agréée des systèmes racinaires

2.3. Synthèse des impacts résiduels du projet

ENJEUX	Impacts bruts	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Impacts résiduels
ZONE HUMIDE	Aucun	ME 01	-	NULS
FLORE	Parcelle en « espace boisé à préserver » (PLU) Risque de dispersion d'espèces exotiques envahissantes	ME 01	MR 01 MR 03	Coupe de 89 sujets arborés impliquant le risque de destruction de nichées d'espèces protégées (oiseaux, écureuil roux) : 38 par le lotisseur + 51 selon hypothèse des constructions Cf. Figure 3
NATURA 2000	Nuisances liées à la phase chantier : bruit, vibrations, poussières	ME 01 ME 02 ME 03 ME 04	-	NULS
FAUNE	Coupe de sujets arborés impliquant le risque de destruction de nichées d'espèces protégées (oiseaux, écureuil roux) Nuisances liées à la phase chantier : bruit, vibrations, poussières	ME 03 ME 04	MR 01 MR 02	NULS
PAYSAGE	Aucun	-	-	NULS

La parcelle du projet est classée en « espace boisé à préserver ». Conformément au PLU de Saint-Jean-de-Monts, tout arbre coupé doit être replanté *in-situ*. Cela fait donc l'objet d'une mesure compensatoire.

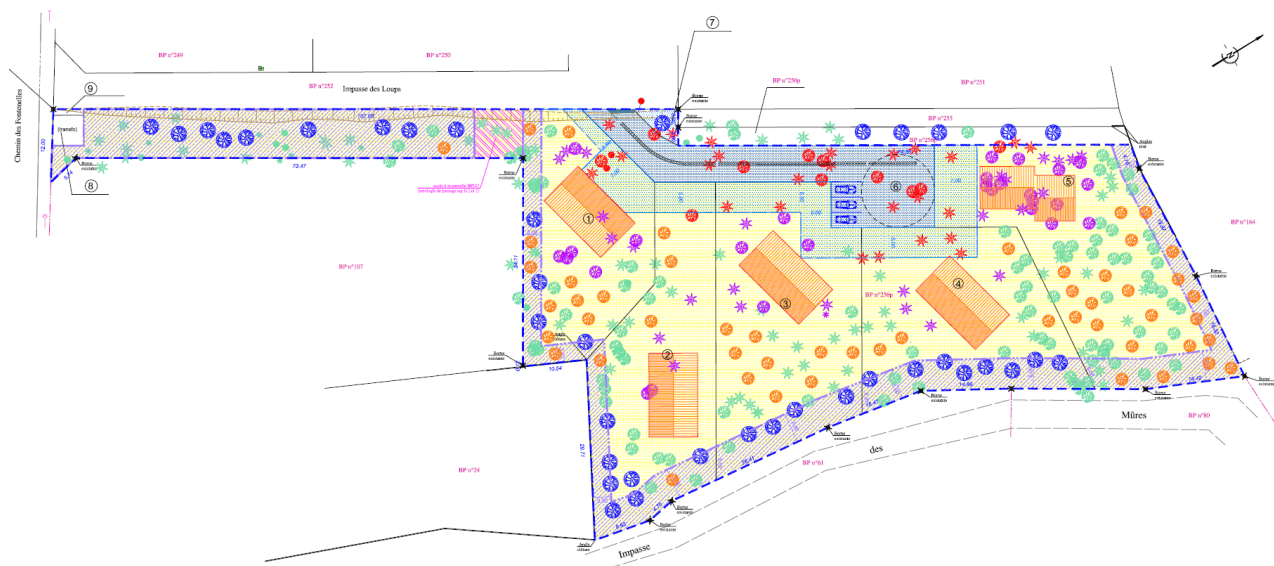


Figure 3 : Localisation des arbres à couper par l'aménageur (en rouge)

Zones concernées par le déboisement :..... 4341 m²
 dont zone aménagée par le lotisseur :..... 1054 m²
 dont zone pouvant être aménagée par les acquéreurs :... 3287 m²

Etant donné l'absence d'impact résiduel à ce stade, le projet ne nécessite pas la mise en place de mesures compensatoires.

2.4. Mesure compensatoire

MC01 - Replantation in-situ à hauteur de 1/1

Conformément au PLU, l'aménageur prévoit la replantation de 38 sujets arborés pour compenser les 38 sujets qui seront coupés. Les plantations comprennent des essences locales, adaptées aux sols secs :

Nom latin	Nom vernaculaire	Unités
<i>Arbutus unedo</i>	Arbousier	9
<i>Pinus pinaster ssp atlantica</i>	Pin maritime	9
<i>Quercus ilex</i>	Chêne vert	12
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent	8
TOTAL :		38

De plus, cette règle s'appliquera également aux futurs acquéreurs. Le règlement du lotissement précise que : « Les acquéreurs des lots devront respecter la zone non aedificandi portée sur les plans, afin de préserver le boisement naturel existant. Dans cette zone non aedificandi seul un défrichage au pied des arbres pourra être réalisé par les acquéreurs des lots. Les acquéreurs des lots devront déposer une déclaration préalable en cas d'abattage d'arbres supplémentaires sur leur parcelle. Tout arbre supprimé devra être remplacé ». La palette végétale à respecter sera la même que celle de l'aménageur : *Arbutus unedo*, *Pinus pinaster ssp atlantica*, *Quercus ilex*, *Quercus pubescens*, *Cistus salviifolius*, *Cytisus scoparius*.

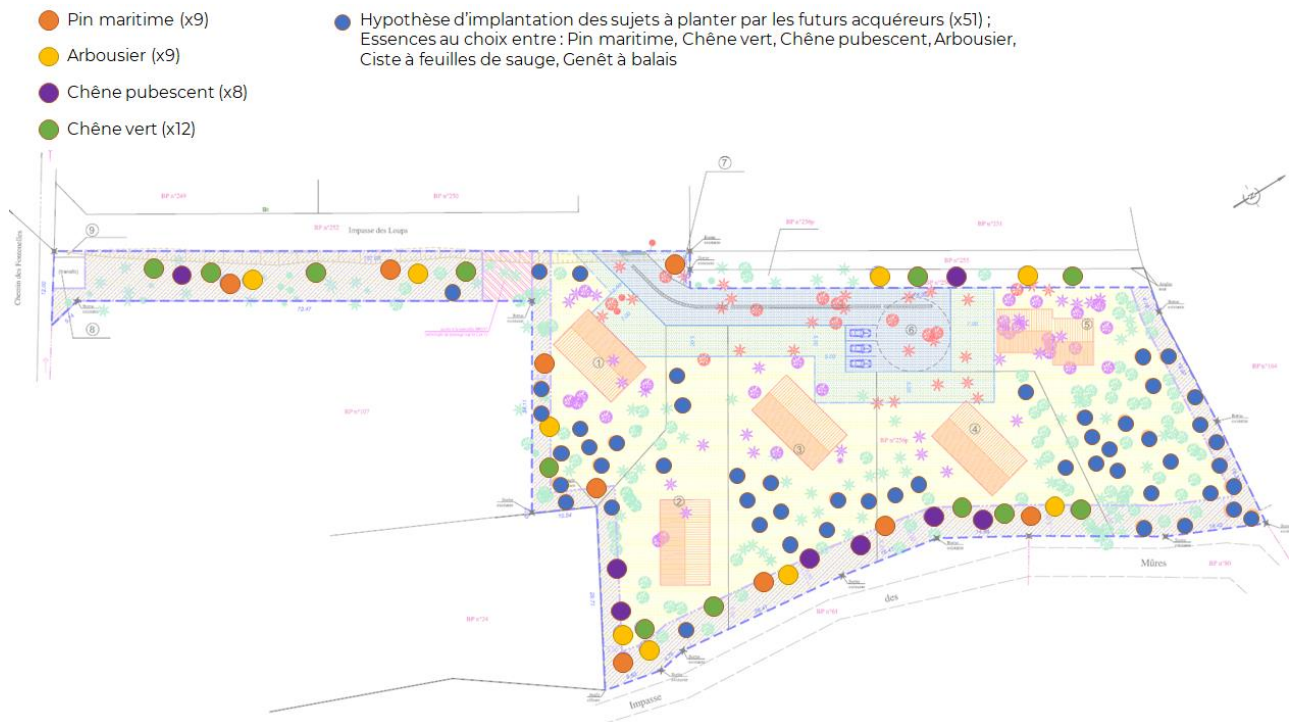


Figure 4 : Localisation des arbres à planter

2.5. Mesure de suivi

MS01.- Suivi écologique en phase chantier

Un écologue assistera l'équipe de maîtrise d'œuvre afin de s'assurer du respect des mesures environnementales décrites précédemment.